



Place de la Mairie
69620 Bagnols
Tel. : 04 74 71 70 17
Fax : 04 74 71 85 23
secretariat@bagnols.net

Chèque loisirs bagnolais 2023-2024

Bagnols le 03 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la mairie de Bagnols reconduit pour 2023-2024 le dispositif des chèques loisirs bagnolais afin de favoriser la pratique locale d'activités culturelles et sportives pour les jeunes Bagnolaises et Bagnolais.

Voici les conditions d'attribution du chèque loisirs bagnolais 2023-2024 :

- être né·e en 2005 ou années suivantes, c'est-à-dire **être âgé·e de 18 ans maximum** ;
- **être domicilié·e sur la commune de Bagnols** ;
- pratiquer **une activité sportive ou culturelle** pour la saison 2023-2024 dans une **association de la communauté de communes Beaujolais-Pierres Dorées***.

Le nombre de chèque loisirs bagnolais est limité à un par personne.

Le montant de ce chèque ne pourra excéder 50% du prix de la cotisation avec un maximum de **18€**.

Le chèque loisirs bagnolais est à demander par e-mail : secretariat@bagnols.net en indiquant nom, prénom, date de naissance, adresse du jeune, courriel de correspondance et l'association destinataire (nom, adresse, activité). Si tout est conforme, la mairie enverra ensuite par e-mail le chèque loisirs bagnolais à l'adhérent.

Le chèque loisirs bagnolais sera remis par le jeune adhérent à l'association au moment de son inscription. Il sera de la responsabilité de l'association d'en demander le remboursement en retournant à la mairie de Bagnols le volet « association » du chèque loisirs bagnolais dûment rempli, et accompagné d'un RIB de l'association, **au plus tard le 31 octobre 2023**.

Vous souhaitant une belle saison 2023-2024,

Meilleures salutations,

Jean-François FADY
Maire



*Communes de la CCBPD : Alix, Ambérieux d'Azergues, Anse, Bagnols, Belmont d'Azergues, Le Breuil, Chamelet, Charnay, Chasselay, Châtillon d'Azergues, Chazay d'Azergues, Les Chères, Chessy les Mines, Civrieux d'Azergues, Frontenas, Lachassagne, Légny, Létra, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy, Moiré, Morancé, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Saint Jean des Vignes, Saint Vérand, Sainte Paule, Ternand, Theizé et Val d'Oingt.